Conseil des droits de l’homme

40e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Ouganda**

Genève, le 27 janvier 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse se félicite du nouvel élan insufflé au domaine entreprises et droits de l’homme par l’adoption du Plan d’action national, dont elle rappelle l’importance d’une mise en œuvre rapide et concrète des mesures. Plus généralement, la Suisse aimerait faire les recommandations suivantes :

1. Protéger la **liberté d’expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d’association**, en adaptant les lois restreignant ces libertés aux standards internationaux et en luttant contre l’impunité des attaques visant les journalistes, les défenseurs et défenseuses des droits de l’homme et les acteurs et actrices politiques pacifiques, conformément à la cible 16.10 des Objectifs de développement durable.
2. Mener sans délai des **enquêtes indépendantes, impartiales**, approfondies et efficaces sur la mort d’au moins 54 personnes lors des manifestations de novembre 2020 et veiller à ce que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables.
3. Abolir la **peine de mort** et commuer toutes les condamnations à mort en peines alternatives.
4. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la **torture**.

Je vous remercie.